



Faut il justifier une demande de temps partiel ?

Par **ISADUN**, le **12/03/2010** à **21:35**

Bonjour,
Je travaille depuis de nombreuses années dans la même entreprise. Mon trajet domicile/travail est de 92 kms par jour aller/retour depuis plus de 4 ans car nous avons déménagé. J'emprunte une autoroute très dangereuse tous les jours (beaucoup de camions) qui me stresse énormément.
Autre point, j'ai subi une intervention médicale en septembre dernier et ai repris mon activité après 6 semaines de convalescence.
Fin décembre, j'ai demandé à mon employeur de m'accorder un 80% à raison d'une journée de repos par semaine de préférence le vendredi. Mon employeur n'est pas contre de m'accorder ce 80% mais il souhaite que je refasse mon courrier en stipulant que c'est pour des raisons médicales que je souhaite un 80% ; ils veulent pouvoir refuser les demandes d'autres employés. Mon temps partiel lui serait justifié.
Autre point, depuis mon retour dans l'entreprise, je réclame une visite médicale de reprise du travail que je viens enfin d'obtenir. RDV fixé vendredi prochain le 19.03. Je trouve étrange que mon employeur me demande de reformuler mon courrier pour mercredi 17.03 soit 2 jours avant la date de visite médicale. Y aurait-il une raison à cela ? A quoi je m'expose si je fais un faux à mon employeur ? Pourrait-il utiliser ce document par la suite pour "x" raisons ?
Merci pour votre réponse si possible avant mardi soir.
Merci d'avance & cordiales salutations.